



introduction

Faites un premier pas

*Nous aidons
les communautés
de Premières Nations à
prendre leur avenir à
en main.*

AFP

L'Autorité financière des Premières Nations a été créé pour fournir aux communautés autochtones un accès aux mêmes sources de crédit abordable, à court et long terme, pour les infrastructures et les travaux publics, que celles utilisées par les autres gouvernements locaux et régionaux du Canada pour assurer la qualité de vie de leur citoyens, attirer les investisseurs, stimuler l'activité économique et favoriser la création d'emploi.

Les prêts de l'AFP sont taillés sur mesure pour répondre aux besoins de nos clients :

1. L'AFP est sans but lucratif : pas de coûts d'emprunt supplémentaires.
2. Chaque communauté choisit ses propres délais de remboursement.
3. La plupart des sources de revenus peuvent servir de garantie.

Appelez-nous dès
aujourd'hui pour
découvrir comment
nous pouvons vous
aider à combler
vos besoins en
financement
d'infrastructures.

www.fnfa.ca



Contactez-nous pour plus d'information :

Autorité Financière des Premières Nations
202 - 3500 Carrington Road,
Westbank, B.C. V4T 3C1

Téléphone: 250.768.5253
Sans frais: 866.575.3632
Télécopieur: 250.768.5258

www.fnfa.ca



FNFA

prêts abordables pour faire croître nos communautés

Collectivement, les communautés autochtones représentent le plus important potentiel inexploité de croissance au Canada. Cependant, faute d'accès à un crédit abordable pour développer ce potentiel, la plupart de nos ressources et beaucoup de nos terres sont sous-développées et la majorité de nos communautés souffrent d'infrastructures inadéquates tandis que notre peuple demeure sous-employé.

Il faut de l'argent -de l'investissement en capital- pour faire de l'argent, pour produire de la richesse, pour réaliser la vision de nos communautés, pour croître et fournir des opportunités économiques à nos ouvriers et entrepreneurs. Alors, comment donner le coup d'envoi, comment trouver les capitaux de départ? Ce qu'il faut : l'accès à des ressources, un leadership stable et dévoué, de réels pouvoirs de gouvernance, une gestion financière appropriée, une planification urbaine adéquate et des revenus pour servir de levier d'emprunt. La plupart de nos communautés possèdent déjà tout cela. Pourtant, elles continuent à lutter pour obtenir du crédit abordable aux mêmes conditions que les autres gouvernements locaux et régionaux canadiens. Pourquoi cela? Faute d'accès aux sources de capital que tous les autres ordres de gouvernements utilisent au Canada, nos communautés se trouvent actuellement limitées à de coûteux emprunts à court terme auprès de banques privées.



accès direct aux grands marchés financiers

Pour surmonter ce défi, l'AFPN a été formée par un groupe de leaders autochtones innovateurs en 1993. L'AFPN est une institution d'emprunt collectif sans but lucratif gérée par et pour les Premières Nations. Notre but : fournir aux gouvernements autochtones un accès direct aux marchés financiers grâce à l'émission d'obligations et de débentures cotées de niveau investissement qui seront promues auprès d'investisseurs institutionnels. L'AFPN est conçue sur un modèle éprouvé d'autorité d'emprunts collectifs gouvernementaux.

financer les infrastructures

L'AFPN offre du financement à court et à long terme pour tous vos besoins, de la création à la complétion des projets, pour des infrastructures et travaux publics tels que :

- Systèmes de distribution et de traitement des eaux,
- Égouts et usines de traitement des déchets,
- Routes, trottoirs, ponts et éclairage public,
- Bâtiments publics tels qu'espaces administratifs, logements sociaux,
- Arénas, écoles, casernes et centres communautaires,
- Production indépendante d'électricité (mini-centrales au fil de l'eau par exemple), et
- Équipement moteur et de travaux publics

Le financement obligataire de l'AFPN est destiné uniquement aux projets communautaires. Il ne peut servir à financer des entreprises commerciales privées ou répondre à des besoins d'emprunt individuel.

utilisez vos revenus comme leviers de financement

- Pour emprunter à l'AFPN, votre communauté peut utiliser différentes sources de revenus stables et sûres, seules ou en combinaisons telles que :
- Impôts foncier, frais et charges, paiements en remplacement d'impôts (PERI), taxe sur les produits et services des Premières Nations (TPSPN),
- Transferts de paiements gouvernementaux et revenus dérivés d'accord intergouvernementaux.
- Revenus découlant d'un accord de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources, d'une entente sur les répercussions et les avantages ou d'une autre entente, et/ou
- Revenus d'investissements ou d'affaires d'une Première Nation.

Le processus et les conditions d'emprunt varieront selon la source de revenu utilisée. La LGFSPN établit le régime d'emprunt, les pouvoirs et le processus pour les taxes foncières. Des règlements en voie de développement établiront le processus lié à l'engagement d'autres sources de revenus.

bénéficiez de l'emprunt collectif

C'est grâce à leur dette publique que les gouvernements régionaux canadiens lancent leur développement. Des infrastructures appropriées et bien entretenues attirent les investissements, créent des opportunités économiques et génèrent des revenus et des emplois dans les communautés.

- L'emprunt collectif, c'est travailler ensemble pour négocier les taux les plus bas.
- Accès constant à des prêts abordables correspondant à vos besoins;
- Taux d'intérêts plus bas que ceux des banques privées;
- Délais de remboursement plus longs – jusqu'à 30 ans selon la durée de vie des projets financés;
- Aucun collatéral ni dépôt monétaire requis;
- Possibilité de refinancer des dettes actuelles à des taux plus bas et d'obtenir ainsi des épargnes monétaires immédiates;
- Traitement égal pour toutes les Premières Nations, petites ou grandes, urbaines ou éloignées. Chacune obtient les mêmes taux profitables;
- Confidentialité absolue sur toute information financière

Grâce à l'AFPN, une présence forte des Premières Nations sur les marchés financiers.

L'argent des Premières Nations profite aux Premières Nations.

Investissement et autres services de l'AFPN : services conseils et gestion des surplus

L'AFPN peut conseiller les communautés sur les outils budgétaires et sur la manière de concilier vision, besoins et budget.

L'investissement des surplus financiers peut se révéler complexe et spécialisé. L'AFPN a négocié l'accès à un consortium d'investissement de 2\$ milliards qui offre la flexibilité et la simplicité d'usage d'un compte bancaire, des retours plus élevés que ceux du marché ainsi que des modalités de dépôts et retraits sans pénalités. Ce programme d'investissement est volontaire et complètement distinct du programme de prêt.



*“Il faut de l'argent pour faire de l'argent
... pour réaliser une vision
... pour croître économiquement.”*

